



PRENDRE AU SÉRIEUX L'IDÉAL DÉLIBÉRATIF : UN PROGRAMME DE RECHERCHE

Loïc Blondiaux

Professeur des universités à l'IEP de Lille CERAPS/Lille II

Conférence prononcée à l'Université du Québec à Montréal le jeudi le 11 novembre 2004.

(À paraître dans la Revue Suisse de Science Politique, début 2005)

Les réflexions autour du thème de «la démocratie délibérative» constituent aujourd'hui un champ de recherche presque autonome de la philosophie politique contemporaine, principalement anglo-saxonne¹. L'idée de «démocratie délibérative» renvoie à un ensemble de propositions théoriques qui se sont multipliées à partir de la fin des années quatre-vingt² et qui prennent leurs sources à la fois en Europe - à travers l'influence d'un penseur comme J. Habermas (Habermas 1992) -, et aux États-Unis, via notamment certains écrits de J. Rawls postérieurs à la Théorie de la justice (Rawls, 1993 et 2003). La plupart des chercheurs les plus influents de ce courant se situent à l'intersection de ces deux influences, à l'instar de J. Cohen, S. Benhabib, J. Bohman et A. Guttmann et D. Thompson. Derrière ces deux figures tutélaires, d'autres influences majeures se signalent, à des degrés différents selon les auteurs, comme celle de H. Arendt ou de J. Dewey, dont les approches de la publicité sont régulièrement reprises et discutées dans cette littérature.

Dans une perspective d'histoire sociale des idées, il pourrait être intéressant d'analyser les conditions d'émergence et de diffusion de ces concepts dans la pensée politique contemporaine depuis une quinzaine d'années, de s'interroger également sur le retard pris par l'Europe continentale et la France en particulier dans ce mouvement. D'où viennent les chercheurs qui se sont orientés dans cette voie ? Quels sont les liens de ce courant avec celui qui s'est mis en place autour de l'idée de «démocratie participative» dans les années soixante-dix et quatre-vingt (Pateman 1970, Mc Pherson 1971, Barber 1984) ? Quelle est l'influence spécifique de J. Dewey et du pragmatisme sur les auteurs anglo-saxons ?

¹ Au point qu'une récente revue de littérature couvrant ce domaine ait pu s'intituler: «deliberation = democracy = legitimacy ?», cf. Hauptman (1999).

² L'article de 1989 de J. Cohen peut être pris ici comme un jalon. Sur la naissance de ce courant cf. Manin (2002)



CONFÉRENCES DE LA CHAIRE MCD – NOVEMBRE 2004

Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie
<http://www.chaire-mcd.ca/>

Dans quelle mesure la réussite de ce mouvement tient-il à sa capacité de proposer un programme théorique susceptible de renouveler le libéralisme politique dans un contexte intellectuel où la question du multiculturalisme devient centrale ? L'une des raisons de ce succès tient sans doute également au fait que la philosophie de la délibération intéresse des chercheurs issus d'horizons théoriques extrêmement différents : le rational choice (Elster 1998), la théorie critique et le féminisme (Young 1996 et 2000, Sanders 1997...), la théorie du droit (Sunstein 1996, 1999 ou Ackerman 2003), la psychologie sociale (Mengelberg 2003), la science politique plus classique (Fishkin 1991, 1995, Dryzek 2000)³.

Dans un article récent, Y. Sintomer et moi avons cru pouvoir rapprocher cette évolution dans le domaine des idées d'un phénomène contemporain et qui touche cette fois la politique « réelle », à savoir la multiplication depuis une quinzaine d'années (et selon des chronologies qui peuvent varier selon les nations occidentales) de dispositifs à vocation participative et délibérative qui se présentent tantôt comme des compléments, tantôt comme des alternatives aux procédures traditionnelles de la démocratie représentative (Blondiaux et Sintomer 2002). Ce phénomène touche à la fois l'Amérique du Nord et du Sud (souvent pionnière en la matière) et l'Europe, qu'il s'agisse de différentes formes d'association des habitants aux affaires publiques locales (conseils de quartier, conseils de jeunes, d'enfants, de sages ou de résidents étrangers, ateliers d'urbanisme, commissions extra-municipales, conseils consultatifs divers, budgets participatifs...) ; de dispositifs de concertation mis en place lors de la réalisation de projets d'infrastructure ou d'aménagement ayant un impact sur le cadre de vie des habitants (à l'exemple du BAPE québécois ou de la Commission Nationale du Débat Public en France) ou de formes démocratiques plus originales pour la plupart issues directement ou indirectement des sciences sociales (Jurys de citoyens, conférences de consensus, sondages délibératifs, National Issue forums, publi-forums suisses...).

³ L'article de Katharina Holzinger dans ce forum montre que cette question sollicite également les instruments de la socio-linguistique.



En dépit de différences nombreuses, ces dispositifs à la fois participatifs et délibératifs possèdent cependant certains traits communs qui autorisent leur rapprochement analytique⁴. Ils ont d'abord pour enjeu d'assurer une forme de participation des citoyens ordinaires à la discussion d'enjeux collectifs, de produire du jugement public au travers d'une discussion collective réunissant des acteurs d'origines différentes. Fortement valorisés dans le discours politique ordinaire ils ne sont pas toujours pris au sérieux dans l'action publique et gardent pour la quasi-totalité d'entre eux un caractère consultatif (cf. Blondiaux 2004)

Une fois rappelés et d'une manière ici trop brève, ces deux séries de phénomènes, comment les questionner et les penser sous l'angle des sciences sociales ? Pour analyser la montée et l'éventuelle institutionnalisation de cette norme délibérative et/ou participative, coexistent aujourd'hui deux attitudes qui ont pour particularité de transcender les frontières disciplinaires et qui se rencontrent à la fois en philosophie politique et en sociologie. S'opposent ainsi frontalement ce que l'on pourrait appeler une perspective « idéaliste » et une perspective « ultra-critique ».

La perspective idéaliste,

Cette perspective, celle de ceux que l'on pourrait désigner comme les « délibérateurs », met en avant les enjeux considérables liés à cette évolution vers une démocratie délibérative, participative ou dialogique selon les versions⁵. Elle a pour caractéristique, ainsi que le soulignent Joshua Cohen et Archon Fung dans ce forum, de mêler les arguments pragmatiques et les arguments normatifs en faveur de la délibération. Quels sont les attendus de la délibération démocratique selon cette vision ?

⁴ Je suis conscient de la nécessité, soulignée par Joshua Cohen et Archon Fung dans ce numéro, de ne pas confondre participation et délibération. Il me semble cependant que la particularité des dispositifs envisagés ici est de chercher à associer ces deux dimensions et de relever ainsi de l'idéal de délibération participative qu'ils appellent de leurs vœux. S'il existe des dispositifs délibératifs non participatifs (à l'exemple des tribunaux ou des parlements) et des procédures participatives qui peuvent n'être pas délibératives (à l'exemple du référendum ou du sondage traditionnel), les nouvelles formes démocratiques étudiées ici ont pour caractéristique principale de croiser ces deux dimensions, de relever tout à la fois de la « démocratie participative » et de la « démocratie délibérative », au point de rendre assez artificielle l'opposition entre ces deux concepts aujourd'hui. C'est la conception d'une « participation délibérative » (Cohen et Fung) ou plus justement d'une « délibération démocratique » c'est à dire ouverte au plus grand nombre, que la majeure partie de la littérature contemporaine développe.

⁵ Sur la notion de « démocratie dialogique », cf. Callon, Lascoumes et Barthe (2001).



CONFÉRENCES DE LA CHAIRE MCD – NOVEMBRE 2004

Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie
<http://www.chaire-mcd.ca/>

- *La délibération constituerait la forme du gouvernement moderne par excellence*, la seule véritablement adaptée aux sociétés contemporaines qui se caractérisent par deux traits : la persistance inéluctable du désaccord moral (Guttmann et Thompson 1996 et 2002) et l'autonomie croissante des sphères sociales, conduisant à leur éloignement (Papadopoulos 1995).
- *La délibération produirait de l'information nouvelle*, des solutions nouvelles, un gouvernement plus efficace.
- *La délibération tendrait à faciliter l'accord en encourageant certaines formes de justification*. Elle permettrait au mieux de fabriquer une forme de consensus, au pire de faciliter l'acceptation des décisions.
- *La délibération démocratique déboucherait sur la reconnaissance d'acteurs de savoirs et de répertoires argumentatifs nouveaux*. Elle autorise en particulier une transgression de la frontière entre savoirs savants et savoirs profanes. Elle produirait ce faisant de l'égalité (Cohen et Fung dans ce numéro).
- *La délibération fabriquerait enfin de « meilleurs citoyens »* (Mansbridge 1999). Elle contribuerait à transformer les acteurs et participerait ainsi à la réforme d'une démocratie représentative en crise. Conformément aux intuitions de Tocqueville ou de Mill, la participation contribuerait à diffuser les vertus civiques.

La perspective « ultra-critique »

Ce point de vue se rencontre à la fois chez certains philosophes et certains sociologues. L'idée principale peut en être sommairement schématisée ainsi : dans un contexte d'inégalités sociales structurelles, la délibération ne saurait être qu'un faux semblant, un paravent à toutes les formes de domination

- On retrouve cette idée chez des auteurs féministes comme Iris Marion Young ou Lynn Sanders, pour lesquelles la valorisation de l'argumentation rationnelle à l'œuvre dans les théories de la délibération donne un avantage manifeste aux groupes les plus puissants dans la société (Sanders 1997; Young 1996). Les populations dominées n'auraient dans ces conditions d'autres armes que de susciter la création de nouveaux lieux de discussion à l'instar des «contre-publics subalternes » évoqués par Nancy



Fraser (1992) (cf. également Mansbridge 1999) ou de subvertir ces espaces de délibération en ayant recours à d'autres formes de communication, comme le témoignage, la narration ou l'expression symbolique, (Young, Sanders).

- On rencontre chez certains philosophes habituellement classés à gauche, comme Alain Badiou ou Chantal Mouffe, la défense d'une conception «agonistique» de la politique qui met en question cet idéal délibératif (Mouffe 1999). « On ne discute pas avec une opinion radicalement autre, souligne Badiou on peut tout au plus la combattre » (1999). Pour ces auteurs la politique, dont l'essence est le conflit, ne saurait se réduire à la simple discussion⁶.

- *Des passerelles peuvent être établies avec la sociologie critique*, inspirée notamment par Pierre Bourdieu, laquelle relativise la portée des contextes de délibération en ramenant l'explication de ce qui se joue dans ces espaces à un rapport de forces (Defrance 1988, Blatrix 2000).

En science politique, cette vision critique domine : nombreux sont les travaux qui insistent sur les limites de la discussion, les effets de domination et les inégalités entre les groupes, sur l'absence d'effectivité de la délibération, sur la part prépondérante jouée par les experts et les acteurs en position d'autorité, réduisant ainsi la portée de ces dispositifs délibératifs. Quels sont les arguments mis en avant par ces travaux de sciences sociales et qui se fondent sur des données d'observation pour remettre en cause l'idéal délibératif ?

L'argument de l'irréalisme : Les conditions matérielles d'une délibération équitable seraient rarement réunies. Les choix procéduraux ont dès lors une incidence majeure. Par ailleurs, à force de refuser de prendre en compte des composantes du discours et de l'activité politiques aussi importantes que les affects, la démagogie, la rhétorique, l'argument d'autorité, les théories de la délibération s'aveugleraient sur la réalité des actes de discours et des situations de discussion⁷.

⁶ On retrouve également, sous la plume de Michaël Walzer, l'idée selon laquelle la délibération ne saurait être que l'un des éléments, sans doute pas le plus décisif, de l'action politique», (Walzer, 1999).

⁷ C'est dans cette perspective que se situe Katharina Holzberg lorsqu'elle souligne qu'il est difficile en pratique de dissocier dans le discours des protagonistes ce qui relève de l'argumentation et ce qui relève de la prise de position stratégique.



CONFÉRENCES DE LA CHAIRE MCD – NOVEMBRE 2004

Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie
<http://www.chaire-mcd.ca/>

L'argument de l'effet pervers : Certaines formes de délibération conduiraient à un renforcement de l'exclusion dans la mesure où tout le monde n'y participe pas et où les différents interlocuteurs ne sont pas mis en position d'égalité.

L'argument de la manipulation symbolique : la délibération intervient le plus souvent comme un habillage de décisions déjà prises. L'absence d'articulation entre la délibération et la décision est la norme, l'influence sur la décision l'exception. Cette critique met également en avant le caractère stratégique du recours à la concertation ou à la participation de la part des autorités, argument souvent mis en avant, ainsi que le rappelle Christian Hunold dans ce forum, par les détracteurs de ces dispositifs pour en dénoncer l'inanité.

L'argument (anthropo) logique : la philosophie de la délibération supposerait un acteur qui n'existe pas encore et que la délibération est largement censée produire : un acteur rationnel et exempt de passion, orienté vers l'intercompréhension et l'écoute de l'autre, capable d'argumenter en généralité et rejetant le conflit. Un citoyen aussi délibératif n'existe pas.

L'argument psychosociologique : la psychologie sociale, enfin, qui a notamment travaillé sur la dynamique de la discussion dans les petits groupes déboucherait sur des conclusions inassimilables par la théorie de la délibération démocratique : dans la réalité la discussion ne favoriserait pas le plus souvent le consensus mais au contraire contribuerait à polariser les opinions. Elle aurait dans ces conditions, l'effet contraire à celui escompté par les théoriciens de la délibération (Mengelberg 2002, Sunstein 1998).

L'objectif de la présente contribution au débat pourrait être d'opposer à ces deux attitudes antagonistes une perspective qui soit à la fois « idéaliste » et « critique », au sens où elle s'efforcerait de soumettre l'idéal à la critique. Il s'agit pour cela de prendre au sérieux l'idéal délibératif et ce de deux manières..

En questionnant d'abord les acteurs, les situations et les pratiques à l'aide de la perspective théorique proposée par la théorie de la délibération démocratique. Cette voie a déjà été largement défrichée. Elle peut consister notamment dans la définition de critères procéduraux et substantiels d'une délibération ou d'une participation authentiquement démocratiques et conformes en cela à l'idéal préalablement



défini. C'est dans cette voie que Christian Hunold, à la suite d'autres auteurs s'est engagé⁸. La définition des critères d'une participation à pratiques depuis Autant que de questionner la théorie depuis les pratiques, il devrait s'agir également de questionner les acteurs et les praticiens de la participation démocratique depuis une perspective théorique : en les forçant notamment à définir précisément les critères et les conditions d'une discussion véritablement démocratique. Cette contribution de la théorie démocratique à l'action politique n'est nullement négligeable, tant les acteurs multiplient les contradictions et les impensés dans la mise en œuvre des idéaux démocratiques dont ils se réclament (Blondiaux, 2004).

En sens inverse, il peut-être intéressant et important de remonter de l'observation des pratiques vers la théorie. C'est la voie de réflexion que nous souhaiterions proposer ici. Comment ? En s'interrogeant essentiellement sur les conditions d'expérimentation de la norme délibérative. Là où la philosophie politique se désintéresse généralement de questions aussi triviales, l'un des apports de la sociologie politique pourrait être de rappeler à l'existence de contextes sociaux toujours singulier et d'aider à reformuler la question de la manière suivante : sous quelles conditions les effets attendus par la théorie se produisent-ils ? Sous quelles contraintes, sociales, politiques, institutionnelles, l'idéal participatif peut-il s'inscrire dans la réalité de nos démocraties contemporaines ?

Les effets politiques de la situation délibérative

Prendre au sérieux la norme délibérative c'est donc faire l'hypothèse selon laquelle la mise en place dans le «réel» d'un contexte délibératif authentique peut produire des effets tangibles sur le comportement des acteurs, qu'ils aient intériorisé ou non cette norme. Il s'agit, par l'observation et l'enquête empirique, de valider ou non l'existence de tels effets.

⁸ On peut rapprocher cette tentative de celle de Callon, Lascoumes et Barthe (2001) en France ou d'autres propositions, comme celles de Rowe et Frewer aux Etats-Unis (2000). On peut rapprocher cette démarche, de celle qu'adoptent dans un autre contexte Vincent Price et Peter Neijens afin de définir ce que pourrait être les critères d'évaluation des méthodes de mesure et de formation d'une opinion publique de « qualité », cf. Price et Neijens (1997 et 1998).



Quels types d'effets pourraient donc être issus de la mise en place de situations «authentiquement» délibératives si la chose existe, c'est à dire conforme aux principes affichés par les théoriciens de la délibération ?

Il peut s'agir d'un *effet général sur l'argumentation* de l'ensemble des acteurs. Tous sont en principe soumis à une obligation de montée en généralité, ne serait-ce que pour renforcer l'efficacité persuasive de leur discours. C'est la fameuse «force civilisatrice de l'hypocrisie» dont parle Jon Elster (1994). Dans un contexte authentiquement démocratique, les locuteurs sont censés être soumis à un impératif de cohérence et de preuve et se voir contraints à un effort ne serait-ce que minimal de justification.

Il peut s'agir également d'*effets de reconnaissance ou d'apprentissage*, dès lors que les participants à la discussion sont placés dans une position d'égalité, même provisoire et artificielle. Cette égalisation artificielle des positions qui conduit, le temps d'une réunion publique ou d'une procédure de concertation, à donner la parole dans les mêmes termes au citoyen ordinaire et à l'expert pourrait à terme avoir des répercussions sensibles sur l'économie des relations de pouvoir et d'autorité dans nos sociétés.

Sur les acteurs en situation de faiblesse politique présumée, à l'exemple des citoyens ordinaires (mobilisés ou non) impliqués dans de tels dispositifs délibératifs, la possibilité serait toujours ouverte de contester le fonctionnement réel de ces procédures au nom même des principes dont elles se réclament. (Fourniau 2002). Nombre de dispositifs, prévus à l'origine pour servir les objectifs du maître d'ouvrage ou des acteurs en situation d'autorité, ont été subvertis par ceux là même qu'ils devaient apprivoiser. La manière dont, par exemple, les associations sont amenées à instrumentaliser ces débats publics formels et artificiels constitue un indicateur intéressant de ces possibilités toujours ouvertes de détournement (Rui, 2004)

Quels pourraient être enfin les effets de la mise en place et du fonctionnement de tels dispositifs sur la décision ? Dans quelles mesures ces nouvelles formes démocratiques transforment-elles l'action publique. Exercent-elles un effet, même indirect sur la manière dont les décisions sont prises ?



Pour une analyse sociologique de l'expérience délibérative

Vérifier, à propos de chaque expérience concrète de participation et de délibération, si les effets attendus par la théorie sont présents et pourquoi : tel pourrait être le projet d'un programme sociologique d'analyse de la délibération démocratique. Un tel programme de recherche, pour porter ses fruits, devrait cependant respecter trois types de contraintes :

- *Une contrainte de description.* La plupart des travaux portant sur des dispositifs de participation ou de délibération démocratique souffrent d'un déficit de rendu et de description. Pour comprendre ce qui se joue dans la situation délibérative, nos instruments méthodologiques et analytiques sont le plus souvent très pauvres. Les points d'appui apportés par la méthode ethnographique ou par la socio-linguistique comme par les outils développés par les recherches sociologiques qui s'intéressent à l'action située, peuvent être ici essentiels, en ce qu'ils permettent d'entrer dans ce qui reste très largement une boîte noire pour les théoriciens de la délibération.

Cette posture descriptive doit permettre également d'être attentive aux dimensions non-verbales et symboliques de la situation délibérative. La topographie des lieux et la distribution des acteurs dans l'espace, l'expression des gestes et les manifestations d'émotion : autant d'éléments qu'il s'agit de prendre en compte au même titre que les aspects strictement discursifs de l'interaction.

- *Une contrainte de contextualisation.* Le risque est toujours important lorsque l'on étudie les arènes participatives ou délibératives, de se focaliser sur les lieux formels où la discussion démocratique est censée se déployer. Or, il est clair que pour analyser la dynamique d'une délibération, ce qui tient à rester caché peut être tout aussi essentiel que ce qui se donne ostensiblement à voir. Il est des lieux de prétendue délibération où il ne se passe rien d'autre que la réaffirmation statique de positions ou de statuts. Il faut dès lors sans cesse s'interroger sur l'articulation entre les forums publics et les forums officieux. S'il est clair que ce qui se joue dans les espaces secrets de négociation interfère avec ce qui se joue dans l'espace public de la discussion, il faut faire également l'hypothèse selon laquelle l'inverse peut être vrai : la mise en place d'arènes publiques de délibération peut transformer en profondeur le



CONFÉRENCES DE LA CHAIRE MCD – NOVEMBRE 2004

Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie
<http://www.chaire-mcd.ca/>

système de relations qui unissait précédemment les acteurs de la politique en débat. Cet impératif de contextualisation suppose enfin que l'on s'efforce de prendre en compte ceux qui ne s'expriment pas, les absents, ceux qui sont parlés plus qu'ils ne parlent véritablement.

- *Une contrainte de comparaison.* Un programme d'analyse sociologique des situations délibératives appelle enfin une double démarche de comparaison : comparaison de dispositifs de même nature dans des contextes différents, afin d'analyser ce qui relève du jeu propre des procédures et ce qui relève des forces environnementales et du contexte social; comparaison également de dispositifs de natures différentes en tant qu'ils construisent des publics et des réalités politiques variées et parfois mêmes opposables.

Comme nous le proposons dans un autre contexte, il s'agit moins au travers d'un tel programme d'opposer démarche d'enquête et approche normative, que d'établir entre ces deux approches des ponts (Blondiaux 2000)⁹. Il s'agit moins de confronter vainement l'idéal au réel que de faire participer les sociologues à l'effort de renouvellement de la réflexion sur les reconfigurations contemporaines de l'idéal démocratique en retournant aux théoriciens de la délibération des questions qu'ils ne se posent pas toujours. A l'inverse, nous faisons le pari que la sollicitation de concepts philosophiques et d'hypothèses normatives dans le travail de description peut aider à lui donner un sens politique et une résonance sociale qu'il ne possède pas toujours de lui-même.

⁹ A l'heure où se multiplient les recherches sur la délibération, de plus en plus nombreux sont les travaux de jeunes chercheurs qui pourraient s'inscrire dans un tel programme : cf. par exemple et entre autres Bherer 2003, Carrel 2003, Drocourt et Ras 2003, Gauthier. 2003, Pernot 2003 Schaut 2003, Simard 2003, Talpin 2003. Pour un exemple pionnier : Mansbridge 1980.



- ACKERMAN, Bruce et FISHKIN, James (2003), «Deliberation Day», in James FISHKIN et Peter LASLETT (eds.), *Debating Deliberative Democracy*, Oxford, Blackwell Publishing : 7-30.
- BACQUE, Marie-Hélène et SINTOMER, Yves (1999) «L'espace public dans les quartiers d'habitat social », in Catherine NEVEU (dir.), *Espace public et citoyenneté locale*, Paris : L'Harmattan, pp. 115-148.
- BADIOU, Alain (1999), *Abrégé de métapolitique*, Paris, Seuil.
- BARBER, Benjamin (1997), *Démocratie forte*, Paris, Desclée de Brouwer (Première édition : 1984).
- BENHABIB, Sheyla (1996), «Towards a deliberative model of democratic legitimacy » in Sheyla BENHABIB (ed.), *Democracy and difference. Contesting the boundaries of the political*, Princeton, Princeton University Press : 67-94.
- BHERER, Laurence (2003), *La politique consultative de la Ville de Québec. Une lecture institutionnaliste du phénomène participatif*, Thèse de science politique sous la direction de V. Hoffman-Martinot, IEP Bordeaux.
- BLATRIX, Cécile (2002), «Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective », *Politix*, 15 (57) : 79-102.
- BLONDIAUX, Loïc (1999), «Représenter, délibérer ou gouverner ? Les assises politiques fragiles de la démocratie participative de quartier » in Loïc BLONDIAUX, Gérard MARCOU et François RANGEON (dirs.), *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, P.U.F., pp. 367-404.
- BLONDIAUX, Loïc et LEVEQUE, Sandrine (1999), « La politique locale à l'épreuve de la démocratie » in C. Neveu (dir.), *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, L'Harmattan, pp. 17-82.
- BLONDIAUX, Loïc (2000), «La démocratie par le bas. Prise de parole et délibération dans les conseils de quartier du XX^e arrondissement », *Hermès*, 26-27., pp. 323-338.
- BLONDIAUX, Loïc et SINTOMER, Yves (2002), «L'impératif délibératif », *Politix*, n°57 : 17-35 : 17-35.
- BLONDIAUX, Loïc (2003), « Publics imaginés et publics réels. La sollicitation des habitants dans une expérience de participation locale », in D. Cefaï et D. Pasquier (dirs.), *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, Paris, P.U.F. : 313-326.
- BLONDIAUX, Loïc (2004), « L'idée de démocratie participative. Enjeux, impensés et questions récurrentes », in Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer (dirs.), *Participation démocratique et gestion de proximité*, Paris, La découverte, à paraître.
- CALLON, Michel., LASCOUMES, Pierre, BARTHE, Yves (2001), *Agir dans un monde incertain, Essais sur la démocratie technique*, Paris, Seuil.
- CARREL, Marion (2003), « Saisir un public local. Habitants et professionnels du transport en confrontation dans un quartier d'habitat social », in Claudia BARRIL et al (dirs.), *Le public en action. Usages et limites de la notion d'espace public en sciences sociales*, Paris, L'Harmattan, : 219-240.
- COHEN, Joshua (1989), "Deliberation and democratic legitimacy", in A. Hamlin et P. Pettit (dirs.), *The Good Polity*, Oxford, Basil Blackwell, 1989.
- DEFRANCE, Jacques (1988), «Donner la parole. La construction d'une relation d'échange », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 73 : 52-66.



CONFÉRENCES DE LA CHAIRE MCD – NOVEMBRE 2004

Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie
<http://www.chaire-mcd.ca/>

- DROCOURT, Eric, RAS, Isabelle (2003), « Regards sur une scène de débat local. Une approche anthropologique des situations de délibération in B. CASTAGNA et al (dirs.), *La situation délibérative dans le débat public*, Tours, Presses universitaires François Rabelais (à paraître)
- DRYZEK, John (2000), *Deliberative Democracy and Beyond : Liberal, Critics and Contestations*, New York, Oxford University Press.
- ELSTER, Jon (1994), « Arguer et négocier dans deux assemblées constituantes », *Revue française de science politique*, 44 (2) : 210-229.
- ELSTER, Jon (ed.) (1999), *Deliberative democracy*, Cambridge, Cambridge University Press.,
- FISHKIN, James (1993), *Democracy and Deliberation : New Directions for Democratic Reform*, New Haven, Yale University Press.
- FISHKIN, James (1997), *The Voice of the People. Public Opinion and Democracy*, New Haven, Yale University Press.
- FOURNIAU, Jean-Michel (2003), « Mésentente et situations délibératives. L'expérience de la participation aux débats publics dans le domaine de l'aménagement », in B. CASTAGNA et al. *La situation délibérative dans le débat public, op. cit.*
- FRASER, Nancy (2001), « Repenser la sphère publique : une contribution à la critique de la démocratie telle qu'elle existe réellement » in Loïc BLONDIAUX et Dominique REYNIE (dirs.), *L'opinion publique. Perspectives anglo-saxonnes*, numéro spécial de la revue *Hermès*, 31 (Première édition du texte : 1992) : 125-156.
- GAUTHIER, Mario (2003), « Débat public, concertation et médiation environnementale au Québec », in *Ibid.*
- GUTMANN, Amy et THOMPSON Dennis (1996), *Democracy and Disagreement*, Cambridge, Harvard University Press.
- GUTMANN, Amy. et THOMPSON, Dennis (2002), « Pourquoi la démocratie délibérative est-elle différente ? », *Philosophiques*, 29 (2) : 193-214.
- HABERMAS, Jürgen (1997), *Droit et démocratie*, Paris, Gallimard (Première édition : 1992).
- HAUPTMAN, Emily (1999), « Review Essay : Deliberation = Legitimacy = Democracy ? », *Political Theory*, 27 (6) : 857-872.
- MAC PHERSON, C.B. (1985), *Principes et limites de la démocratie libérale*, Paris, La Découverte. (Première édition : 1971).
- MANIN, Bernard (2002), « L'idée de démocratie délibérative dans la science politique contemporaine. Introduction, généalogie et éléments critiques . Entretien avec L. Blondiaux », *Politix*, 15 (57) : 37-56.
- MANSBRIDGE, Jane (1980), *Beyond adversary democracy*, Chicago, Chicago University Press.
- MANSBRIDGE, Jane (1999a), « On the Idea that Participation Makes Better Citizen », in Stephen ELKIN et Karen SOLTAN (eds.), *Citizen Competence and Democratic Institutions*, Philadelphie, Temple University Press : pp. 291-325.
- MANSBRIDGE, Jane (1999b), « Everyday talk in the deliberative system », in Stephen MACEDO (ed.), *Deliberative Politics*, Oxford, Oxford University Press : 211-242.
- MENDELBERG, Tali (2002), « The Deliberative Citizen: Theory and Evidence », in Michaël DELLI-CARPINI et al., *Research in Micropolitics*, vol. 6, Elsevier Press : 152-153.
- MOUFFE, Chantal (1999), « Deliberative democracy or agonistic pluralism ? », *Social Research*, 66 (3) : 745-759.
- PAPADOPOULOS, Yannis (1995), *Complexité sociale et politiques publiques*, Paris, Montchrestien.



CONFÉRENCES DE LA CHAIRE MCD – NOVEMBRE 2004

Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie
<http://www.chaire-mcd.ca/>

- PATEMAN, Carol (1970), *Participation and Democratic Theory*, Cambridge, Cambridge University Press.
- PERNOT, Hélène (2003), *Un projet de démocratie à l'épreuve du quotidien syndical. Enquête ethnographique sur le fonctionnement interne de Sud-PTT*, Thèse de science politique sous la direction de P. Bacot, IEP de Lyon.
- PRICE, Vincent et NEIJENS, Peter (1997), « Opinion Quality in Public Opinion Research », *International Journal of Public Opinion Research*, 9 (4) : 336-360.
- PRICE, Vincent et NEIJENS, Peter (1997), « Deliberative Polls : Towards Improved Measures of « Informed » Public Opinion », *International Journal of Public Opinion Research*, 10 (2), 1998 : 145-176.
- RAWLS, John (1995), *Libéralisme politique*, Paris, P.U.F (Première édition : 1993).
- RAWLS, John (2003), *La justice comme équité*, Paris, La Découverte (Première édition : 2001).
- ROWE, Gene et FREWER, Lynn (2000), « Public Participation Methods : A Framework for Evaluation », *Science, Technology and Human Values*, 25 (1) : 3-29.
- RUI, Sandrine (2004), *La démocratie en débat. Les citoyens face à l'action publique*, Paris, Armand Colin.
- SANDERS, Lynn (1997), « Against deliberation », *Political Theory*, 25 : 347-375
- SCHAUT, Christine (2003), « Une participation sur ordonnance : les conseils consultatifs de locataires en région de Bruxelles-Capitale », *Espaces et sociétés*, 113 : 41-58.
- SIMARD, Louis (2003), *Conflits d'environnement et concertation : le cas des lignes THT en France et au Québec*, Thèse de science politique sous la direction de C. Musselin, IEP Paris.
- SINTOMER, Yves et KOEHL, Eléonore (2002), *Les jurys de citoyens berlinois*, Rapport pour la Délégation Interministérielle à la Ville.
- SINTOMER, Yves et GRET, Marion (2002), *Porto Alegre, l'espoir d'une autre démocratie*, Paris, La découverte.
- SUNSTEIN, Cass (1996), *Legal Reasoning and Political Conflict*, New York, Oxford University Press.
- SUNSTEIN, Cass (1998), « Agreement without Theory », in Stephen MACEDO (ed.), *Deliberative Politics. Essays on Democracy and Disagreement*, New York, Oxford University Press : 123-150.
- TALPIN, Julien (2003), *Une politique de la présence. Les vertus éducatives de la délibération et de la participation au test des assemblées populaires argentines*, Mémoire présenté pour le DEA de Pensée politique, sous la direction de J. Leca, IEP Paris.
- WALZER, Michael (1999), « Deliberation, and what else ? », in Stephen MACEDO (ed.), *Deliberative Politics*, Oxford, Oxford University Press : 58-69.
- YOUNG, Iris Marion (1996), « Communication and the Other : Beyond Deliberative Democracy », in Sheyla BENHABIB (ed.), *Democracy and Difference*, Princeton, Princeton University Press : 120-135.
- YOUNG, Iris Marion (2000), *Inclusion and Democracy*, New York, Oxford University Press.



CONFÉRENCES DE LA CHAIRE MCD – NOVEMBRE 2004

Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie
<http://www.chaire-mcd.ca/>

NOTE IMPORTANTE

Si vous désirez citer ce document, nous vous prions de bien vouloir utiliser la référence complète dans le format suivant :

Blondiaux, Loïc. 11 novembre 2004 «*Démocratie délibérative et démocratie participative : une lecture critique* » (À paraître dans la Revue Suisse de Science Politique, début 2005) *Conférences de la Chaire MCD.*

En ligne. <<http://www.chaire-cd.ca/>>.

Les idées exprimées dans ce document n'engagent que l'auteur. Elles ne traduisent en aucune manière une position officielle de la Chaire de recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie.